

Interview de Hans-August Lücker: déception sur le nouveau rôle du Parlement européen (Bonn, le 15 mai 2006)

Source: Interview de Hans-August Lücker / HANS-AUGUST LÜCKER, François Klein, prise de vue : François Fabert.- Bonn: CVCE [Prod.], 15.05.2006. CVCE, Sanem. - VIDEO (00:04:27, Couleur, Son original).

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/interview_de_hans_august_lucker_deception_sur_le_nouveau_role_du_parlement_europeen_bonn_le_15_mai_2006-fr-70d3c5c0-bfa5-4262-9a22-e1de2617c701.html



Date de dernière mise à jour: 05/07/2016

Interview de Hans-August Lücker: déception sur le nouveau rôle du Parlement européen (Bonn, le 15 mai 2006)

[François Klein] Qu'est-ce qui a changé avec l'introduction de l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct en 1979?

[Hans-August Lücker] Il s'agissait là d'une décision capitale pour l'Europe. Avec cette décision, nous en sommes pratiquement arrivés à la démocratie représentative que nous appelions de nos vœux depuis toujours. Ce qui a changé depuis? Malheureusement pas ce que nous pensions. Nous n'avons toujours pas de gouvernement, et même pas ce que la France a proposé: il n'y a pas de gouvernement économique. Soit nous avons un gouvernement, soit nous n'en avons pas.

Deuxième chose: après cette élection du Parlement européen au suffrage universel, nous sommes restés coincés à mi-chemin. Et le Parlement n'a pas fait, bien malheureusement, ce qu'il aurait pu ou dû faire pour nous sortir de cette impasse.

En 1984, nous avons encore proposé un traité pour la fondation de l'Union européenne, rédigé pour l'essentiel à l'initiative de Spinelli et à la mienne. Après notre départ, en 1985, le Parlement n'a plus eu le courage de revenir à ce traité.

Il s'est laissé enfermer dans cette formule de convention, ce qu'il n'aurait pas dû faire. En tant qu'assemblée directement élue, le Parlement a ainsi renoncé à son droit d'aïnesse. Qui d'autre, sinon le Parlement européen, aurait été appelé à montrer la voie à l'Union européenne? Il aurait aujourd'hui encore été fait référence au traité Spinelli-Lücker. Et nous nous retrouvons ainsi avec le résultat – certes remarquable – de la convention, une convention que personne ne se sent obligé d'écouter. La convention est un organe intellectuel, pas politique. Et c'est bien cela que je regrette. Si, après Nice, le Parlement avait privilégié ce traité de 1984, moyennant l'une ou l'autre modification peut-être, mais s'il avait insisté pour être l'instance qui... Le Parlement ne s'est pas considéré comme... comme compétent, si... mais il ne s'est pas vu comme l'instance qui devait le faire.